

Des outils pour le bien-être de vos salariés, un plus pour votre entreprise !

500 000 emplois nouveaux, c'est le pari que prend Jean-Louis Borloo avec son plan d'accompagnement du développement des services à la personne. Un secteur finalement très étendu qui a déjà créé beaucoup d'emplois ces dernières années.

Sur le terrain, le Chèque Emploi Service Universel, CESU, a désormais remplacé les traditionnels Chèques Emploi Service ouverts aux particuliers et Titres Emploi Services distribués par les entreprises à leurs salariés pour financer des services à domicile.

Les entreprises, en choisissant de financer une partie du CESU, sont non seulement exonérées de cotisations sociales à hauteur de 1830 euros par an et par salarié mais bénéficient, c'est là toute la nouveauté, d'un crédit d'impôt à hauteur de 25% du montant des aides versées.

Ces avantages sociaux ne sont pas négligeables et peuvent séduire les salariés en termes de politique sociale de l'entreprise quand on sait que 6 millions de personnes ont recours aux services aux personnes. Beaucoup cependant avouent ne pas déclarer ces services jugés trop coûteux et passent par le travail dissimulé.

Avec la mise en place du CESU, les choses pourraient changer.

La prise en charge par l'entreprise d'une partie des services aux personnes diminuera d'autant la note pour les salariés, qui bénéficieront en outre eux aussi par ce système d'une réduction fiscale.

Notons que cet outil de gestion des ressources humaines est ouvert à toute entreprise petite ou grande et complète ainsi la palette des titres et chèques abondés par l'entreprise (chèque cadeau, titre restaurant, chèque vacances).

Le nouveau CESU « pré financé » semble d'ailleurs connaître un certain succès puisque 600 000 titres ont déjà trouvé preneurs.

L'autre voie pour l'entreprise est celle des services intégrés, qui dépassent le cadre strict du service à domicile et du CESU : crèches d'entreprises, coiffure, massages, manucure, salles de sport etc. sur ou près du lieu de travail.

Bien sûr, le coût est tel que peu peuvent se payer le luxe d'un service de pressing ou de cordonnerie. Mais en externalisant, tout devient envisageable. C'est le bon vieux principe du restaurant d'entreprise décliné sous toutes ses formes. Les crèches interentreprises par exemple, privées ou sous forme associatives, même si on n'en compte pour l'heure que quelques centaines en France, se multiplient.

Les professionnels de l'assistance proposent plusieurs formules de conciergerie ; assistance à la vie quotidienne et familiale, pressing, coiffeurs, service automobile, baby-sitters, courses, billetterie etc. : l'offre est vaste.

Les promoteurs immobiliers songent même à aménager des emplacements dédiés dans leurs locaux et les propriétaires d'immeubles de bureaux pourraient bien se lancer aussi sur ce marché...avec l'espoir de renchérir le prix de leurs loyers.

L'intérêt pour l'entreprise est bien entendu de travailler son image de marque pour fidéliser ses salariés mais aussi de faciliter la vie de ses collaborateurs. Elle y trouve un intérêt direct : débarrassé des petits tracas quotidiens, le salarié est plus disponible psychologiquement mais aussi physiquement : finis les départs précipités si l'entreprise peut vous proposer un service de garde d'enfants malades, finis aussi les heures passées au bureau à dénicher un garagiste ou un plombier disponible...la conciergerie d'entreprise est là !

Le rêve ? Outre atlantique, c'est déjà une réalité. En France, gageons que cela ne fait que commencer.

Quelques articles choisis :

Le Figaro Immobilier - *Quand les entreprises soignent leurs salariés* - 28 novembre 2005

Le Parisien - *Les commerçants prêts à vous servir au bureau* - 14 septembre 2005

Le Figaro - *Un concierge au boulot* - 13 juin 2005

Liaisons sociales - *Les services aux particuliers, un nouvel eldorado pour l'emploi* - mars 2005